

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 2 mars 2022

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Claudine PERROT-BERTON, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Frédérick DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS

Elus du bureau excusés : Philippe GENTY, Thierry KOVACS, Simon PLENET, Christophe DELORD

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Mélodie LIORET, Aglaé BULLICH

Lieu : Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Horaires : de 9h00 à 11h00

[ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
 - Point agenda et retour sur la rencontre avec le sous-préfet coordonnateur
1. Préparation du prochain Conseil Syndical
 2. Préparation de la Conférence économique territoriale : fiches territoires
 3. Retour sur la conférence régionale des SCOT du 16 février 2022
 4. Point d'avancement de l'étude friches
 5. Présentation des grands axes du schéma de développement économique du Val d'Ay
 6. Enjeux liés au volet désimperméabilisation
 7. Présentation de la synthèse de l'inventaire des pelouses sèches
 8. Présentation de la stratégie énergétique territoriale et retour sur la rencontre avec les 4 opérateurs

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 2 février 2022 est validé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le prochain Conseil Syndical du SMRR aura lieu mercredi 16 mars 2022 (vote du budget) à 18h à Saint-Maurice l'Exil (salle Aragon). Les élus ont la possibilité de venir dès 17h pour rencontrer la caravane de la biodiversité et ses animateurs (en collaboration avec le Parc Régional du Pilat).

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 8h45 dans les locaux du SMRR à Vienne. Il sera précédé d'une commission d'appel d'offre (marché friches).

- La vice-présidente Claudine Perrot-Berton a représenté le SMRR à la conférence régionale des SCOT d'Auvergne Rhône-Alpes le 16 février dernier. Longue séance de discussion entre les élus d'une trentaine de SCOT d'AURA sur les deux sites de Lyon et Clermont. Pas d'ambition de la part des SCOT de proposer à la Région une territorialisation des objectifs quantitatifs de l'effort de consommation des ENAF à réaliser. Il s'agirait plutôt de proposer à la Région d'être associé à la révision à venir du SRADDET. Une proposition de contribution écrite est en cours de préparation et sera transmise début mars au SCOT pour relecture/amendement avant une nouvelle réunion politique de validation de la contribution prévue le 16 mars à 17H30 à Lyon. Charles Zilliox qui a participé à la réunion EAU.AIR.SOL de la Loire sur le ZAN indique que les Métropoles de la région devront faire des efforts pour proposer de la renaturation sur leurs périmètres. Ces dernières ne pourront pas compter sur les territoires voisins pour porter les efforts.

Le Président Philippe Delaplacette confirme que c'est bien le SRADDET, qui sera prochainement révisé, qui devra confirmer des projets de territoire à l'échelle régionale, ce qui posera in fine la question du positionnement de la métropole Lyonnaise (quel report sur les territoires limitrophes avec quels moyens/contreparties ?)

Claudine Perrot Berton indique que la Région ne souhaite pas mettre la pression sur le volet du foncier économique qui doit conserver des marges de manœuvre pour le développement.

- Le Président Philippe Delaplacette a reçu une invitation pour la première rencontre politique des Présidents de SCOT du nouvel inter-scot Drôme et Ardèche le 31 mars prochain. Le même jour, l'Agence d'Urbanisme de Lyon organise son assemblée générale. Luc Thomas représentera le SMRR.
- Plusieurs réunions sont programmées en mars, en présence du Vice-Président Luc Thomas dans le cadre des révisions/modification de PLU à l'échelle des Rives du Rhône (Quintenas, Condrieu et Reventin-Vaugris notamment). Luc Thomas indique aux membres du Bureau qu'en accord avec le Président de Vienne Condrieu-Agglomération Thierry Kovacs, il a décidé de ne plus lancer la révision du PLU de Saint-Romain en Gal pour ouvrir à l'urbanisation le

secteur du Faubourg Perché (qui sera programmée dans le futur PLUI de VCA). Il conserve cependant une procédure de modification pour une OAP dans le centre-ville.

- Concernant le volet économique, plusieurs réunions en lien avec le démarrage des études sur les friches économiques du SMRR sont programmées dès le mois de mars 2022 (avec EPORA pour finaliser la convention, avec les élus de Maclas et de la Lalouvesc). Une réunion de présentation du Schéma de Développement économique du Val d'Ay en cours de rédaction par le SMRR aura lieu le 14 avril prochain à Saint-Romain d'Ay. Enfin, le Président Philippe Delaplacette rappelle que la 2^{ème} conférence économique territoriale aura lieu, comme cela a déjà été indiqué, le 8 avril prochain à 14h à Vienne.
- Concernant les sujets en lien avec l'environnement, le SMRR a participé, via Rives Nature, au COPIL de restitution de la démarche E.R.C avec le Parc Régional du Pilat. La séance, présidée par Philippe Genty a mobilisé plusieurs élus et techniciens de tous les EPCI du territoire. L'occasion de bien cerner les enjeux en matière de biodiversité pour les futurs projets d'aménagement et de mieux comprendre le rôle des foncières départementales en cours de création dans la Drôme, en Isère et dans la Loire. Les remarques des élus du Bureau (qui vont dans le sens des remarques de Charles Zilliox et Serge Rault lors du COPIL) :
 - o Tous les projets ou presque vont être soumis à l'ERC
 - o Quel compromis entre la préservation de l'environnement et le développement des projets ?
 - o Politique descendante de l'Etat : le Scot est facilitateur et met en œuvre des lois qui sont imposées par l'Etat, ce ne sont pas les élus du SMRR qui imposent.
 - o Gilles Vial suggère de réfléchir au développement d'outils de communication sur le changement de paradigme, il faut donner les clés de compréhension pour ne pas être incompris des élus locaux et des citoyens.
- Le SMRR participera par ailleurs en mars aux 2 journées sur les paysages organisées par le Parc du Pilat (dans le cadre de la mise en révision de sa charte, autour des questions d'énergie et de paysage) et par le SCOT Sud Loire voisin dans le cadre de la révision de son SCOT. Enfin, le Vice-Président Philippe Genty interviendra, en vidéo, le 8 mars prochain à Paris lors d'un colloque national co-organisé par la fédération nationale des SCOT sur le sujet « la biodiversité dans mon mandat d' élu ».
- Concernant l'énergie, le SMRR a participé avec le Vice-Président Charles Zilliox à la réunion de présentation du volet sol (surtout orienté ZAN) de la stratégie EAU/AIR/SOL de la préfecture de la Loire. Le SMRR s'est aussi mobilisé dans le cadre des ateliers (fiches actions) du PCAET de VCA. Enfin, il est proposé aux élus, suite au premier atelier avec les opérateurs ENR, d'organiser au printemps une 2^{ème} rencontre avec A nos Watt, la CNR et TE38.
- Concernant la thématique eau : le Vice-Président Frédéric Dubouchet s'est mobilisé dans le cadre de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire. Il a participé au COPIL du PAPI Sanne Dolon dont la procédure avance bien et dans un cadre partenarial favorable entre les communes et le SIRRA. Lors des échanges, la question de la communication auprès des propriétaires de terrains situés en bords de cours d'eau revient régulièrement. Le SMRR pourrait peut-être

produire un outil de communication dans les bulletins municipaux/des EPCI sur les obligations d'entretiens des propriétaires. En complément, le Vice-Président Frédéric Dubouchet a participé avec le SMRR au Conseil Syndical du SMIRCLAID pour présenter l'étude sur la SLGRI et la participation du SMIRCLAID. Cette réunion s'est bien passée et une convention sera délibérée lors du Conseil Syndical du 16 mars.

- Concernant le volet foncier et observation, les réunions de présentation des données d'occupation du sol se poursuivent : les équipes du SMRR présenteront les résultats de l'OCCSOL au Conseil communautaire élargi de la CCPIR le 24 mars, au Conseil des Maires d'ARA le 17 mars et auprès des élus du Val d'Ay le 14 avril.
- Concernant le volet habitat, le SMRR s'est mobilisé dans le cadre des ateliers du PLH de VCA en février et auprès des élus de Saint-Sorlin en Valloire dans le cadre d'un projet de permis d'aménager sur une OAP située en zone inondable avec le promoteur BAMA (nouvelle réunion à la DDT avec l'architecte conseil de l'Etat prévue le 17 mars à Valence). La Vice-Présidente Diane Vigier participera en mars au lancement de l'étude sur les marchés immobiliers le 7 mars et au Comité départemental de l'habitat de l'Ardèche le 10 mars.
- Concernant le volet déplacement, le SMRR et son vice-Président Christophe Delord se mobiliseront pour des réunions dans le cadre de la démarche post A45 Saint-Etienne/Givors/Ternay/Chasse : atelier sur les modes doux le 4 mars, COTECH le 8 mars et COPIL avec les élus le 18 mars.

1] PREPARATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MARS 2022

Le prochain Conseil Syndical aura lieu le 16 mars prochain à 18h salle Aragon à Saint-Maurice l'Exil ; Il est proposé aux élus de venir à leur convenance à partir de 17H pour bénéficier d'une animation de la caravane de la biodiversité mise à disposition par le Parc Naturel Régional du Pilat. L'ordre du jour est le suivant (présence importante pour garantir le quorum) :

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 02 février 2022
- Approbation de l'ordre du jour

Finances

- Délibération D-2022-06 : compte administratif 2021
- Délibération D-2022-07 : compte de gestion 2021
- Délibération D-2022-08 : affectation du résultat
- Délibération D-2022-09 : cotisation 2022
- Délibération D-2022-10 : budget primitif 2022
- Délibération D-2022-11 : actualisation des amortissements

Fonctionnement du SMRR

- Délibération D-2022-12 : suppression de 2 postes

Conventions

- Délibération D-2022-13 : autorisation signer convention d'études avec l'Epora
- Délibération D-2022-14 : autorisation signer convention avec CNFPT
- Délibération D-2022-15 : autorisation signer convention avec le SMIRCLAID

Point sur les activités du bureau

- Activités du bureau depuis le 13 octobre 2021
- Point conférence régionale des SCOT AURA

Ils viendront présenter leurs premières conclusions lors du Bureau du mois d'Avril 2022.

2] PREPARATION DE LA 2EME CONFERENCE ECONOMIQUE TERRITORIALE : 8 AVRIL 2022

La **1^{ère} conférence économique territoriale s'est déroulée le 29 septembre 2021** à Saint-Vallier, au siège de la CCPDA. Au cours de cette conférence, les élus ont validé la nécessité d'inviter la Région (vice-présidente à l'économie, directeur de l'économie à la Région, directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises) lors de la 2^{ème} conférence économique territoriale.

Cette conférence aura lieu le **vendredi 8 avril 2022 à 14h à Vienne dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération.**

La conférence économique s'organise en 3 temps :

Introduction par Philippe Delaplacette et Thierry Kovacs : mot de bienvenue et rappel du caractère informel de la conférence économique territoriale. Cette dernière est inscrite au plan de mandat 2020/2026 du SMRR et doit permettre aux acteurs politiques du territoire de partager une culture commune et non concurrentielle des enjeux économiques à l'échelle des Rives du Rhône.

- **1/ Préparation du tour de table des actualités des EPCI** par les président(e)s et VP éco : durée à consacrer, sujets à aborder,... (1h00) ;
 - o Donner la parole à chaque EPCI une 10aine de minutes pour faire un point de l'actualité économique sur chaque intercommunalité. Pour ce faire, **le SMRR a préparé en lien avec les services économiques des EPCI des fiches de synthèse par territoire.**
- **2/ Présentation d'un projet économique du territoire d'envergure régionale : la ZIP Inspira** par Sylvie Dezarnaud, Présidente du SM Inspira et Gilles Vial, trésorier du SM Inspira (20 minutes), en présence de Vincent Daön, DGA à EBER.
- **3/ Echanges avec la VP à l'économie de la Région, du directeur du service éco de la Région et du directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises (1h15).** Les sujets que souhaitent aborder les élus sont les suivants :
 - o SRADDET et projet d'envergure régionale : quelle définition retenue par la région en lien avec la conférence des SCOT et la loi Climat et Résilience.

- Formation et emploi : quelle approche de la Région par rapport aux formations et aux difficultés des entreprises à recruter sur le territoire ?
- Retour sur les projets/demandes de subventions en cours : quels nouveaux mécanismes proposés par la Région (Guichet unique, CPER...).
- Echanges entre la Région et les territoires : des liens avec les agents de la Région de qualité mais des difficultés pour comprendre comment la Région intervient sur les territoires, demande de précisions sur la ligne politique économique de la Région pour le mandat en cours.
- Nouveau schéma régional du développement économique régional : avoir un point d'étape sur l'avancée des études, la stratégie de la Région, la manière d'associer les EPCI.
- Territoires d'industrie : des axes très intéressants (formation, simplification,...), une bonne dynamique de la démarche au début mais peu d'avancée ces derniers temps. Quelle position/accompagnement de la Région pour aider à relancer la dynamique ?
- Action Cœur de ville et Petite Ville de Demain : quel positionnement de la Région dans l'accompagnement des collectivités ?

3] RETOUR RAPIDE SUR LA CONFERENCE REGIONALE DES SCOT AURA DU 16 FEVRIER 2022

Comme prévu par la loi Climat et Résilience, la 1^{ère} conférence régionale des SCOT s'est tenue le 16 février dernier en duplex à la région AURA à Lyon et à Clermont. 23 SCOT sur les 58 de la région AURA étaient présents, les organisateurs n'ayant pas souhaité un format en visio.

Ce qu'il faut retenir :

Les établissements publics porteurs de SCoT souhaitent :

- S'affirmer comme étant utile à porter un défi d'une forte ambition.
- Installer pendant le temps d'évolution du document SRADDET un dialogue constructif et positif avec la Région sur l'objectif régional d'atteinte de la trajectoire zéro artificialisation nette et sa territorialisation,
- Mettre en place un réel partenariat dans la mise en œuvre du SRADDET.
- Apporter des idées pour changer le modèle d'aménagement du territoire.
- Renforcer la gouvernance au sein du bloc local.
- Dialoguer avec tous les acteurs du territoire (DREAL, Agences d'urbanisme, EPF, CRAIG...).
- Mieux articuler stratégie-plans d'action – contractualisation.
- Intégrer la question du foncier économique et touristique dans la déclinaison des objectifs.
- Mieux intégrer la prise en compte des grands projets régionaux et départementaux à l'échelle régionale.
- Travailler sur les financements, les outils, les solutions, les projets démonstrateurs.
- Trouver des mécanismes de régulation de l'augmentation des coûts (logements à coût abordable, réindustrialisation, transitions...).
- Faire de la pédagogie pour favoriser l'appropriation sociale.

Il est proposé à la Région AURA de s'appuyer sur des « sous-ensembles géographiques fonctionnels » : La conférence des SCoT propose que la territorialisation des objectifs se fasse prioritairement à

l'échelle de grands espaces fonctionnels eux-mêmes constitués de plusieurs SCoT. Il est proposé que ce travail soit élaboré conjointement avec les SCoT et la région afin d'en préciser les contours avant de les inscrire dans le SRADDET. L'outil SCoT semble le plus à même pour décliner et retranscrire cette ambition de sobriété foncière car il permet de s'appuyer à la fois sur un périmètre de gouvernance politique et un Code de l'Urbanisme qui lui accorde de plus en plus une large confiance.

Afin de proposer un objectif chiffré global à un espace fonctionnel et sans prétendre à être exhaustif et définitif, la Région pourra notamment s'appuyer sur les critères suivants :

- Les efforts de réduction de la consommation des espaces et du rythme de l'artificialisation des sols déjà réalisés ;
- L'implication / la relation partenariale impulsée par plusieurs SCoT ;
- Les enjeux de préservation, de valorisation, de remise en bon état et de restauration des continuités écologiques ainsi que des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- L'efficacité foncière des opérations d'aménagements ;
- Les besoins résultant des dynamiques démographiques et économiques prévisibles ;
- Les ambitions économiques de la Région
- Les objectifs régionaux de revitalisation et désenclavement des territoires ;
- L'équilibre du maillage territorial structuré autour des infrastructures et réseaux de mobilité ;
- Les gisements fonciers déjà artificialisés prioritairement mobilisables ;
- Les actions menées pour lutter contre la vacance du parc (logements, économiques)

La différenciation des objectifs de chacun des espaces fonctionnels et des SCoT devra faire l'objet d'un dialogue et d'une ambition partagée par la région et les établissements porteurs de SCoT.

Enfin, concernant la prise en compte dans le ZAN des projets d'envergure régionale : Plusieurs interrogations subsistent :

- Connait-on la consommation foncière des 10 dernières années liée aux projets d'envergure régionale ?
- Que signifie / désigne l'expression « projets d'envergure régionale » ? Quelle est sa définition ? Est-ce la même définition pour les projets d'envergure régionale à venir que pour ceux d'hier ?
- Questionnement de prendre en compte ou non les équipements structurants construits ces dix dernières années si ceux-ci sont décomptés des 10 années à venir (et renvoyés à l'échelle régionale).

Un projet de contribution écrite pour la région va être rédigé par les techniciens référents de la Fédé des SCOT AURA et sera envoyé aux élus début mars. Ce dernier sera débattu lors d'une nouvelle conférence finale le 16 mars, avant transmission du courrier au Président de la Région AURA, tel que prévu par la loi. La Région, qui ne participait pas à la conférence, a fait savoir via son VP Philippe Meunier qu'elle serait à l'écoute des SCOT dans le cadre du lancement, avant la fin d'année 2022, de la révision du SRADDET et qu'elle ne souhaitait pas « contraindre » le développement économique à l'échelle régionale.

4] POINT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE SUR LES FRICHES ECONOMIQUES

Cédric Lansou rappelle le calendrier de l'étude sur les friches économiques à l'échelle des Rives du Rhône :

Concernant le marché public (appel d'offre sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes) :

- Marché lancé le 4 février (déjà 88 retraits)
- Date limite de réception des offres le 10 mars à 14h
- Vendredi 25 mars : finalisation de l'analyse de offres reçues
- Mercredi 6 avril : choix du prestataire en commission d'appel d'offre / bureau syndical
- Fin avril : notification du marché et lancement des premiers bons de commande
- Mai : début des premières études

Les 15 friches sélectionnées par les élus pour la 1^{ère} vague d'études pré-opérationnelles ont été regroupées en 4 sous-catégories :

- **Friche urgente :**
 - Résidence du lac – Maclas
- **Les « petites » friches :**
 - Hôtel-restaurant Saint-Martin-d'Août
 - Termalliance (peut être sortie ?)
 - Chaudronnerie Garcia
- **Les friches « abordables » (terrains de taille non négligeable mais sans difficultés importantes)**
 - Le Briat Nord et Sud
 - Leader Price
- Mosadrom / Valsoleil
- Cénacle
- Tanneries Pont-Evêque
- Tannerie Saint-Barthélemy
- **Les friches « à contraintes très fortes »**
 - Quai Merle / American Dreamer
 - Munas (teinturerie / STM)
 - Anciennes ébénisteries
 - Bocoton
 - Dyant

Afin d'optimiser financièrement les montants d'étude affectés à chaque bon de commande, des travaux préparatoires sont en cours par les équipes du SMRR et celles des EPCI (collecte de données d'entrées pour chaque friches, interviews...) :

- **Résidence du lac à Maclas**
 - Réunion technique le 19 janvier. Suivante le 14 mars.
 - Collecte de données d'entrée : données économiques, interview d'acteurs, plans et diagnostics des bâtiments,...
 - Participation au Hackaton « Les Jeans » : atelier de travail sur le projet par des professionnels de l'architecture, urbanisme, montage d'opération, paysagistes... Gratuit avec uniquement un défraiement des participants (1000 € environs pris en charge par Loire Habitat)
- **Analyse des potentiels en photovoltaïque**
 - Demande d'une analyse flash du potentiel photovoltaïque de 5 friches (3 friches de Vienne Condrieu, Tannerie à Saint-Barthélemy et friches de Munas à Quintenas/ Ardoix) à EDF Renouvelables, Total Energies et Terre et Lac
- **Analyse flash sur les enjeux en termes de biodiversité**
 - Visites de terrain à prévoir par Rives Nature
 - Friches visées (à voir si possible) : Bocoton, Dyant, Tanneries Pont-Evêque, Tannerie Saint-Barthélemy, Munas
- **Contacts avec des promoteurs pour des tests flash sur l'attractivité de plusieurs friches**

- Contacts pris avec Novelige (Vinci) et EM2C qui ont montré leur intérêt à nous accompagner
- Objectif de contacter d'autres promoteurs
- Friches à tester à affiner.
- **Contacts à venir avec des entreprises intervenant dans le recyclage de matériaux**
 - Vicat et Valgo identifiés pour être interrogés
 - Friches visées : Bocoton, Dyant, Tanneries à Pont-Evêque, Quai Merle/American Dreamer (à préciser)
- **Friches de la CCPDA, ARA, EBER et VCA**
 - Organisation de réunions (à venir) avec les techniciens CCPDA, ARA, EBER et VCA pour faire le point sur la collecte de données d'entrée et la rédaction des bons de commande sur les 12 friches des 4 EPCI
- **Cénacle à Lalouvesc**
 - Organisation d'une réunion à programmer avec la Mairie et l'EPCI pour faire un premier point sur les enjeux et la volonté de la commune pour cette friche.

5] PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU VAL D'AY (MOA SMRR)

En l'absence d'équipe technique au sein de l'EPCI et pour assurer une couverture globale du territoire des Rives du Rhône par des outils de planification du développement économique à l'échelle des Rives du Rhône, les élus du SMRR ont souhaité qu'un Schéma de Développement Economique du Val d'Ay soit réalisé par les équipes du SMRR en lien avec l'EPCI et les communes du Val d'Ay.

Les premiers éléments synthétiques du diagnostic :

- **Emploi et formation**
 - Un territoire très résidentiel avec un ratio emploi-actif de seulement 0,37.
 - La majorité des actifs ont leur emploi sur les autres EPCI du SMRR (dont la majorité vers la commune d'Annonay).
 - Seuls 20 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence et 18 % dans une autre commune de la CCVA.
 - 46 % des actifs travaillent dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.
 - Une sur-représentation des employés, artisans, commerçants, chefs d'entreprises et agriculteurs exploitants. La part des emplois non salariés est ainsi sur-représentée.
 - Un taux de chômage très faible.
- **Commerce**
 - 58 commerces recensés sur l'EPCI.
 - Toutes les communes à l'exception de Saint-Pierre-sur-Doux possèdent au moins 1 commerce.
 - Satillieu est la principale polarité commerciale avec plus du tiers des commerces de l'EPCI et une offre diversifiée.
 - Lalouvesc a une offre diversifiée mais très tournée vers le tourisme.
- **Agriculture**
 - 69 exploitations agricoles en activité.

- L'agriculture a un poids non négligeable dans le tissu économique de la CCVA.
 - L'élevage laitier (bovin et caprin/ovin) est prédominant.
 - Un quart des agriculteurs exploitants ont plus de 55 ans.
- **Tourisme**
 - Le tourisme pèse beaucoup dans le tissu économique du Val d'Ay.
 - Une offre d'hébergement diversifiée et plutôt abondante.
 - Lalouvesc, pôle touristique principal du territoire (ville sanctuaire).
 - Un nombre important de résidences secondaires
 - **ZAE**
 - Peu de disponibilités sur l'EPCI (3 zones avec des disponibilités : 1,8 ha sur Satillieu, 1,7 ha sur Saint-Romain-d'Ay, 0,9 ha sur Lalouvesc).
 - Volonté de l'EPCI de fermer la zone de Saint-Romain-d'Ay existante (aujourd'hui non aménagée) et d'en ouvrir une autre plus proche du centre-bourg de Saint-Romain-d'Ay (3-4 ha).

Une présentation du diagnostic à la CC Val d'Ay aura lieu le 14 avril prochain à 17h au siège de l'EPCI et sera suivi par l'organisation d'ateliers de travail pour produire le plan d'actions (Plusieurs pistes d'actions déjà identifiées par le SMRR pourront être proposées aux élus du Val d'Ay).

6] ENJEUX LIES AU VOLET DESIMPERMEABILISATION (STAGE D'AGLAE BULLICH)

Aglaé Bullich est arrivée au SMRR mi-février pour une période de six mois afin d'étudier le volet désimpermeabilisation à l'échelle des Rives du Rhône. Etudiante en dernière année du Master Eau & Sociétés d'Agrotech Montpellier, Aglaé rappelle aux élus le volet réglementaire (issu de la loi climat et résilience) et les définitions liées à la désimpermeabilisation. Elle présente les nombreux avantages liés à la mise en œuvre des projets de désimpermeabilisation en illustrant son exposé avec des projets du territoire des Rives du Rhône.

Elle rappelle l'objectif de son stage : Réaliser une méthodologie pour la désimpermeabilisation pouvant être déclinée sur l'ensemble du territoire

Le stage comprend deux phases :

Phase 1 : réalisation d'un benchmarking sur des exemples de désimpermeabilisation : types d'action, estimation des coûts, matériaux utilisés, subventions mobilisées etc.

- connaître ce qu'il se fait sur les différents territoires (France/international)

Phase 2 : études de cas sur le territoire des Rives du Rhône (sites non définitif à valider avec les EPCI)

- ZAC Axe7 dans la Drôme, zone économique
- Zone commerciale du Mas à Davézieux

- Lotissement à Vienne Condrieu Agglo, zone habitat (existant ou en cours ?) – comment s’assurer que les aménagements prévus perdurent dans le temps ? Frédéric Dubouchet propose qu’un lotissement ancien (année 70/80) puisse aussi être étudié.
- Cours d’école dans le Val d’ay : travail en lien avec Rives Nature, équipement public
- Centre-bourg ou centre-ville (en lien avec Petite ville de demain ?)
- identifier les espaces pouvant être désartificialisés
- proposer des actions à mettre en œuvre
- estimer les coûts et les moyens à la mise en œuvre
- Retranscription réglementaire dans les PLU

Les livrables envisagés, qui pourront être présentés lors du Bureau de juillet 2022 portent notamment sur la réalisation :

- D’une boîte à outil présentant ce qui est possible de réaliser sur le territoire (exemple: coût, matériaux, retranscription dans les documents d’urbanisme, aides mobilisables...)
- D’une grille d’identification des critères de désimperméabilisation pour tout projet de construction

7] SYNTHÈSE DES INVENTAIRES DES PELOUSES SÈCHES

En étroite collaboration avec le réseau de veille, Rives Nature réalise un travail de synthèse des inventaires des pelouses sèches à l’échelle des Rives du Rhône. Les enjeux liés aux pelouses sèches sont très importants :

- Pour la Faune, la Flore et les habitats spécifiques
- Menaces nombreuses (déprise, labour, artificialisation, EEE)
- Nécessité d’identification des outils fonciers disponibles

Les inventaires réalisés depuis 2013 à l’échelle des Rives du Rhône présentent plusieurs biais :

- 1 seul passage sur l’ensemble du territoire pour flore et habitat
- Données disparates et opportunistes sur faune

La synthèse que finalisera Rives Nature dans les prochaines semaines repose sur la méthodologie suivante :

- 1/hiérarchisation des enjeux écologiques sur les pelouses sèches
- 2/Analyse des propriétés publiques par EPCI
- 3/Analyse du zonage PLU des propriétés publiques

8] STRATEGIE ENERGETIQUE DES RIVES DU RHONE (RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES OPERATEURS ENR ET SYNTHÈSE DES ENJEUX PROPOSEE PAR EDF RENOUVELABLES

4 opérateurs d’énergie renouvelable ont été rencontrés fin janvier par le SMRR et ses élus :

- EDF renouvelable – Elodie Gaillard / Pauline Rohner / Johan Marie
- Terre et Lac – Loïc Graber et Franck Thierry (co-fondateur)
- Total Energies – Mathieu Le Guennec/ Thomas Gallie/ Camille Julignot

- Centrale Villageoise de la région de Condrieu – Odile Delorme et Vincent Bracco + Centrale Villageoise des Collines Iséroises – Martine Tardy et Christophe De Grave

A l'issue de cette rencontre, un tableau comparatif a été produit par les équipes du SMRR pour aider les élus à la décision et mieux comprendre les périmètres d'intervention des différents opérateurs.

Le SMRR avait demandé aux opérateurs, à l'issue de cette rencontre, de travailler sur une analyse plus fine du territoire des Rives du Rhône en lien avec les scénarii nationaux de RTE et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 2050).

Les équipes d'EDF Renouvelables présentent aux élus du Bureau leurs premières analyses à partir (voir présentation en PJ) :

- De la consommation énergétique finale actuelle des Rives du Rhône: 8650 GWh (dont 27% élec)
- De la consommation énergétique finale projetée (2050) des Rives du Rhône: 5190 GWh (55% élec)

Sur cette base, le scénario de base de RTE prévoit une cible de consommation électrique en 2050 de l'ordre de 3910GWh pour les Rives du Rhône dont 50% devraient être issues d'ENR : 1955 GWh

Etant donné que les Rives du Rhône comprennent déjà 1201 GWh d'ENR installées en 2022 (dont 87% issus des installations hydroélectriques de la CNR), **le besoin réel d'ENR d'ici 2050 est de 753 GWh.**

Pour les besoins de l'exercice, EDF Renouvelables propose de prendre des hypothèses « raisonnables » de conversion aux ENR d'ici 2050 :

- 10% de toitures couvertes (contre 3,76% couvertes au rythme actuel) : 425MWc
- 50% du potentiel de panneaux photovoltaïques au sol : 270MWc
- 50% du potentiel d'éoliennes : 13 nouveaux mats : 50MWv

Un exercice de répartition géographique à l'échelle des 6 EPCI a été réalisé pour le PV et l'éolien. Dans une hypothèse optimiste, il faudrait l'équivalent de 275 ha de PV au sol d'ici 2050 à l'échelle des Rives du Rhône pour répondre aux besoins en ENR et pour respecter les ambitions de la stratégie nationale bas carbone.

Dans une hypothèse réaliste (plus proche d'un fil de l'eau), il faudrait près de 400ha de PV au sol d'ici 2050 à l'échelle des Rives du Rhône pour compenser une trop faible couverture des toitures (4% en hypothèse) et la non réalisation de projets éoliens.

EDF Renouvelables propose de poursuivre le travail avec les EPCI des Rives du Rhône, en lien avec la mise en œuvre opérationnelle des PCAET :

1. Continuer à accompagner le SMRR dans la construction d'une vision stratégique sur le sujet des ENR et son déploiement, à travers le partage de REX et de bonnes pratiques sur des sujets tels que ENR et biodiv, agri, ZAN, retombées économiques etc. L'objectif étant notamment de partager l'expertise d'EDF pour faciliter l'identification des 275 ha de PV.
2. Accompagner les EPCI dans la qualification de leur potentiel, en particulier sur des cas « classiques » type dégradé/urbanisé/à urbaniser (les 270ha préqualifiés dont une partie peut correspondre aux friches économiques-identifiées, ainsi que les 60MW d'éolien (une quinzaine de mâts).

Le président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h20.